



INTERDICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

En raison de la sécheresse exceptionnelle persistante et avec un souci évident de ménager les ressources aquifères locales, ValRégIEaux, en accord avec les Municipalités de la Vallée de Joux, décide de maintenir les restrictions d'eau potable décidées le 15 juillet et ce jusqu'à nouvel avis.

Les usagers sont priés de se conformer aux restrictions/interdictions d'utilisation d'eau potable, en dehors des usages courants.

Ces interdictions portent sur :

- **L'arrosage des gazons et surfaces herbeuses**
- **Le fonctionnement des arrosages automatiques**
- **Le lavage des véhicules**
- **Le lavage/nettoyage des places, accès et terrasses**
- **Le remplissage des piscines et autres bassins d'agrément**
- **Le prélèvement d'eau sur le réseau via les hydrantes SANS AUTORISATION.**

Seul l'**arrosage manuel** des jardins potager et des fleurs d'ornement est autorisé.

Les fontaines directement alimentées par le réseau ValRégIEaux sont mises hors service.

Pour rappel, voici quelques **gestes simples complémentaires** :

- **Prendre une douche plutôt qu'un bain,**
- **Ne pas laisser couler l'eau inutilement lors des diverses utilisations.**

Nous invitons tous les consommateurs à réduire leur consommation dans les limites du possible.

Pour les besoins d'eau des alpages, un captage dans le lac a été mis en place par le Canton/Protection civile au parc de la Sauvagère à l'Abbaye, ainsi qu'une installation à la rue du Moulin à l'Abbaye. Les demandeurs doivent s'annoncer au service des eaux, 021 845 57 94.

Les contrevenants à ces directives pourront être dénoncés selon les articles 39 et 45 du Règlement intercommunal sur la distribution de l'eau.

Cet ordre vous est donné sous la menace du contenu de l'art. 292 CP, qui stipule : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétent, sera puni d'une amende ».

Le Comité de direction de ValRégIEaux, Le Sentier, le 4 août 2022